

## **DEPARTEMENT DU CANTAL**

### **COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE**

Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Conseillers présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 03.09.2024

Date d'affichage de la convocation : 03.09.2024

<p style="text-align: center;"><b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024</b></p>
--

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures trente minutes,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence **de M. Michel BAISSAC, Maire.**

**Présents** : Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Pierre COUDERC, Laurent LHERITIER, Florence ANDRIEU, Laurence BOUISSE, Daniel DOLY, Marie FABREGUES, Virginie FICHE, Stéphane LACAMBRE, Evelyne MANIAVAL, Denis RIC, Hervé SEGUIS, Annick VIDAL

**Absents excusés** : Vincent MARTINET donne procuration à Michel BAISSAC

**Secrétaire de séance** : Mme FICHE Virginie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T, Madame Virginie FICHE est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances précédentes. Les procès-verbaux du 8 février, du 28 mars et du 11 avril sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises à savoir :

N°20240614\_1 : attribution du programme de voirie 2024

N°20240826\_2 : mission maîtrise d'œuvre voirie 2024

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.** Avenant convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- 2.** Contrats de prestations de service : intervenants A.L.P ;
- 3.** Informations C.A.B.A
- 4.** Questions diverses : réforme France Ruralités Revitalisation (F.R.R) ; Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) ; rentrée scolaire 2024/25 ...etc...

**Objet de la délibération n° 20240912\_1 :  
AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS DE LA CAF**

Vu la délibération n°20230611\_1 relative à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été signé une convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2023-2027. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service :

- Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire (ALSH)
- Bonification Plan mercredi
- Aide spécifique rythmes éducatifs
- Bonus territoire CTG.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des nouvelles modalités de financements visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil (via le bonus territoire CTG), à renforcer les démarches inclusives (majoration de la subvention ALSH/heure si accueil d'enfant en situation de handicap) et à simplifier les modalités de soutien à la branche Famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a signé l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales.

*[Réception en préfecture le 20/09/2024]*

**Objet de la délibération n° 20240912\_2 :  
CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE LORS DES TEMPS D'ALP**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité depuis plusieurs années, assurer l'accueil des enfants de l'école maternelle à l'école primaire, sur les temps du matin, du midi et du soir. Des animations sont mises en place sur certains créneaux ; les agents communaux participent à l'animation de ces activités ainsi que divers intervenants extérieurs.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire est un service municipal agréé par le Service Départemental à l'Engagement, à la Jeunesse et aux Sports (SDEJS), réglementé dans le cadre des accueils périscolaires. Ce service répond aux instructions de la CAF ainsi que de la Convention Territoriale Globale (CTG) en vigueur.

Après présentation des différents prestataires qui vont intervenir au sein de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) pour l'année scolaire 2024-2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :

- Atelier Arts plastiques avec Cécile PRUNET (mardi) ;
- Atelier Musique – percussion avec Yves VAREILLE (jeudi) ;
- Atelier Danse avec Norine LECLERC (mercredi et jeudi) ;
- Atelier Théâtre d'improvisation avec Julia VALENTIN (vendredi) ;
- Mise à disposition d'un animateur enfance jeunesse du centre socio-culturel « A la Croisée des Autres » (mercredi) ;
- Mise à disposition d'un animateur de l'Ecole de Foot de l'entente Y.S.R (vendredi) ;
- Mise à disposition d'un membre de l'Association « Lire et Faire Lire » (lundi).

Il est précisé que d'autres interventions ponctuelles sont envisagées pour l'année scolaire à venir. Monsieur le Maire est également autorisé à contracter avec ces prestataires, dans la limite des crédits prévus au budget.

*[Réception en préfecture le 20/09/2024]*

## QUESTIONS DIVERSES

- **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA)** : informations diverses
- **Fiscalité** : nouveau zonage de la commune France Ruralités Revitalisation (F.R.R) permettant aux entreprises nouvellement installées de bénéficier d'exonérations d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.
- **Effectifs et organisation de la rentrée scolaire 2024/25**
- **Travaux en cours** : des services et des entreprises (voirie, remplacement sonorisation et chauffe-eau du foyer, réalisation d'un espace plonge à la cantine...)
- **Point sur le matériel** : épareuse de la commune réparée mais de nouveau en panne ; probablement à remplacer pour 2025

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,  
Michel BAISSAC.

La secrétaire de séance,  
Virginie FICHE.